



Madame Simone RAMSAIER
Maire
Mairie de BENING-LES-SAINT-AVOLD
1, place Arthur Albert
57800 BENING-LES-SAINT-AVOLD

Nos Références :

ETUDES-GD-FG-2025-09-19
COURRIER RECOMMANDÉ AVEC AR

Metz, le 13 août 2025

Objet : élaboration du PLU de la commune de BENING-LES-SAINT-AVOLD

Madame la Maire,

Je fais suite à votre courriel du 19 juin 2025, par lequel vous m'avez transmis, pour avis, le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Béning-lès-Saint-Avold, arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2025.

La CCI Moselle a pris connaissance de ce dossier et a porté une attention particulière à l'intégration de la dimension économique ainsi qu'à la prise en compte des besoins des entreprises locales dans le projet.

Le rapport de présentation propose une analyse détaillée du tissu économique local, en identifiant les zones d'activités communautaires situées sur le territoire communal et à ses abords. Il met notamment en lumière la présence d'une entreprise d'envergure spécialisée dans le secteur ferroviaire.

La principale zone économique identifiée est le Parc d'Activités de la Rosselle, d'une superficie d'environ 22 hectares, partagé entre les communes de Betting et Béning. Ce site, actuellement inoccupé, pourrait accueillir plusieurs projets, dont une centrale solaire photovoltaïque, un parking sécurisé et une station hydrogène.

Concernant les projets de production d'énergie renouvelable, tels que les parcs solaires, la CCI Moselle recommande qu'ils soient prioritairement implantés sur des fonciers non valorisables à court terme (par exemple, des friches polluées), afin de préserver le potentiel d'accueil de projets économiques créateurs d'emplois.

.../...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) affirme clairement la priorité donnée au développement économique, en visant notamment à « pérenniser les zones économiques existantes et permettre le développement d'autres activités ». Dans cette perspective, la reconversion des friches et des espaces industriels délaissés est valorisée pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. L'accueil d'activités de proximité au sein du tissu urbain est également possible.

Dans un contexte de raréfaction du foncier économique, la CCI Moselle soutient pleinement cette orientation et recommande de préserver les emprises dédiées aux activités économiques, y compris les friches, en maintenant autant que possible leur vocation initiale. Toute réduction de ces surfaces pourrait en effet compromettre la capacité du territoire à accueillir de nouvelles entreprises ou à accompagner le développement de celles déjà implantées.

Au sein du règlement, nous relevons que plusieurs secteurs ont été classés « UX » dans la zone « U », permettant l'accueil d'activités à vocation économique.

Dans ce cadre, la CCI Moselle suggère de distinguer plusieurs sous-secteurs afin d'orienter efficacement les entreprises en fonction de la nature des activités :

- UX1 : correspondant à la ZAC du Parc d'Activités de la Rosselle, destiné à accueillir des activités à dominante industrielle et artisanale ;
- UX2 : correspondant aux emprises ferroviaires et aux activités connexes (notamment FRAMAFER) ;
- UX3 : situé au nord-est de la commune, dédié aux activités agricoles et horticoles.

S'agissant du Parc d'Activités de la Rosselle, à cheval sur votre commune et celle de Betting, une harmonisation des règles d'urbanisme entre les deux PLU apparaît essentielle afin de garantir une lisibilité réglementaire aux entreprises concernées.

Compte tenu de ces éléments, le projet d'élaboration du PLU n'appelle pas d'autres observations particulières de notre part.

Vous souhaitant prompte réception de la présente, je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Fabrice GENTER
Président